SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-12-15-51 | Bibliothèques municipales- Projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) du département des bibliothèques et ludothèque municipales 2023-2027
Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26
Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrand.

Etaient excusé·es :
Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :
Dans le cadre du Nouveau programme de rénovation urbaine, la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a décidé la construction d'une nouvelle médiathèque qui assurera une visibilité accrue de la lecture publique sur l'ensemble du territoire et nécessite l'écriture du projet d'établissement pour les années à venir.
4 axes forts structurent le projet :
• Accorder la priorité à l'accueil des publics
• Diversifier les publics et affirmer les espaces du réseau comme des lieux de cohésion social
• Répondre aux évolutions de la société, aux nouveaux usages et intérêts
• Accompagner les apprentissages et la découverte culturelle

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :
- Le PCSES prend appui sur une politique des publics, documentaire et culturelle renouvelée,
- Un comité de pilotage réunissant élus, techniciens, partenaires a assuré et animé les différents étapes de la réflexion,
- Les contributions ont été intégrées dans le PCSES,

Décide :
- D'approuver le projet culturel scientifique éducatif et social du département des bibliothèques et ludothèque municipales pour les années 2023-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Madame Alia Cheikh
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/12/2022
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc129160-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 décembre 2022

SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Projet culturel scientifique éducatif et social

Département des bibliothèques et ludothèque municipales

2023 - 2027

Sommaire

Chapitre 1 | La collectivité et son environnement

- Le contexte territorial
- Environnement culturel et de loisirs
- Le Projet de ville
- Politique de la ville et Quartiers Prioritaires
- NPNRU

Chapitre 2 | Le réseau de lecture publique stéphanais

- Histoire du réseau
- Évaluation de l'existant
- Forces et faiblesses

Chapitre 3 | le projet culturel, scientifique, éducatif et social

- Le PCSES : axes stratégiques, objectifs opérationnels
- Actions
- Organigramme

Introduction

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est dotée d'un réseau de lecture publique constitué de quatre établissements : une bibliothèque centrale Elsa-Triolet, deux annexes : la bibliothèque du centre Georges-Déziré et la bibliothèque Louis-Aragon ainsi que d'une ludothèque Célestin-Freinet.

Le quartier du Château-Blanc a été retenu en tant que projet régional d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le projet porte sur trois aspects majeurs et structurants : l'habitat, le commerce et le développement économique et les équipements publics.

En 2018, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray porte le projet ambitieux de construction d'une nouvelle médiathèque municipale Elsa-triolet qui reflète son implication dans le développement d'une politique culturelle de qualité répondant au projet de rénovation urbaine initié dès 1990 et soucieux de répondre à l'émergence de nouveaux besoins de la population.

Dans cette perspective, le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) détermine les axes de fonctionnement du futur réseau. C'est un document qui définit les orientations et les stratégies du réseau en tenant compte des missions de lecture publique pour les années à venir, en analysant les usages actuels et les aspirations des habitants, en anticipant sur les évolutions prévisibles des usages et en intégrant les principes de modularité et d'évolution de son fonctionnement et de ses espaces.

Après un diagnostic du territoire et de l'équipement actuel, le PCSES fixe les objectifs politiques, le programme d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre et les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation.

La mise en œuvre du PCSES sera progressive et totalement déployée pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque et à l'échelle du réseau.

Chapitre 1 : La collectivité et son environnement

Le contexte territorial

La commune compte 28 750 habitants, sur un territoire de 1 825 hectares, ce qui en fait la 3ème ville de l'agglomération en termes de population.

Située sur la rive sud de la Seine, entre le fleuve et le plateau du Madrillet, en relation avec la forêt départementale du Madrillet et la forêt domaniale du Rouvray, la ville offre de véritables avantages naturels qui concourent à l'attractivité du territoire. Le projet de la Métropole pour la reconquête des berges de la Seine et le déploiement des modes doux pourra encore y contribuer.

La commune dispose d'atouts économiques et urbains majeurs aussi bien pour les habitants de la commune que pour ceux de l'agglomération.

Le plateau du Madrillet bénéficie d'un accès privilégié aux grandes infrastructures de transit et de desserte de la Métropole grâce à la Rocade Sud qui offre deux nouveaux accès sur le territoire communal. Cette vocation nouvelle d'entrée sud de l'agglomération doit faire du plateau du Madrillet un territoire vitrine de l'agglomération.

Environnement culturel, de loisirs et de services

- 3 centres socioculturels municipaux
- 1 conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse
- 1 théâtre
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque

- 1 crèche municipale multi accueil
- 3 centres de loisirs
- 19 écoles maternelles et élémentaires
- 1 école primaire privée
- 4 collèges
- 1 lycée
- 1 pôle universitaire : INSA, faculté des sciences et des matériaux, EISIGELEC, CESI
- 1 centre d'apprentissage des métiers du bâtiment
- 1 point d'information jeunesse
- 1 maison de l'information, de l'emploi et de la formation

- 7 gymnases
- 1 piscine
- 1 parc omnisports
- 1 forêt ; 1 bois ; des parcs paysagers…

Le projet de ville

Le projet de ville est une démarche initiée depuis 2008 par les élus stéphanais, dont l'objectif est de formuler des intentions de longs termes, pour (re)penser la ville et les services publics au regard des besoins des habitants actuels et futurs dans un territoire en évolution.
5 projets thématiques ont composé la phase 1 du projet de ville :

- le projet éducatif local
- le projet social de territoire
- le projet urbain
- le projet de développement durable
- le projet citoyen

Cette démarche s'amplifie aujourd'hui avec la volonté de poursuivre la démarche en intégrant 2 volets supplémentaires :

- La tranquillité publique
- la culture.

Tous les projets thématiques déclinent 4 finalités formulées par les élus. Elles constituent le socle principal de définition des intentions de la collectivité :

- Considérer chaque personne
- Échanger de l'humanité
- Ouvrir de nouveaux horizons
- Mieux vivre ensemble longtemps

Politique de la Ville et Quartiers prioritaires : Saint-Étienne-du-Rouvray, le contrat unique global et quartier du Château-Blanc

La ville regroupe 4 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville :

- Quartier « Buisson / Gallouen »,
- Quartier « Thorez / Grimau »,
- Quartier « Hartmann / La Houssière »
- Quartier « Château-Blanc ».

Au-delà de sa localisation stratégique par rapport à l'agglomération, le quartier du Château-Blanc dispose de nombreux atouts internes, favorisant la poursuite d'un nouveau programme de renouvellement urbain. Depuis presque 30 ans, le quartier vit au rythme des programmes urbains et sociaux qui ont favorisé l'engagement d'une démarche de renouvellement ambitieuse et pérenne : dispositif DSQ de 1989 à 1993 prolongé en 1994 par un contrat de ville, puis programme national 50 quartiers en 1994 et enfin ORU/PRU de 2001 à 2015, puis Contrat Unique Global / Nouveau Programme de Renouvellement Urbain / Plan Initiative Copropriétés aujourd'hui.

La pertinence de la démarche municipale et les résultats positifs de l'opération de rénovation urbaine, tant au plan social qu'au plan urbain, donnent lieu à une quasi-unanimité, comme le montre le point d'étape réalisé par l'A.N.R.U. en 2011.

Les nouvelles constructions opérées dans le cadre du PNRU ont eu un impact significatif sur la reprise démographique et par une augmentation de la population scolaire notamment sur le quartier du Château-Blanc.
Les questions scolaires et éducatives sont donc très présentes dans la vie de ce quartier. En outre, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont « sur représentées » sur le territoire du QPV.

Le NPNRU 2018

Un des enjeux du projet urbain Madrillet est de construire une intégration des publics et des fonctions pour faciliter le lien entre le QPV du Château-Blanc et les quartiers pavillonnaires limitrophes. La typologie de ces quartiers est, comme indiqué ci-dessous, complétement différente.

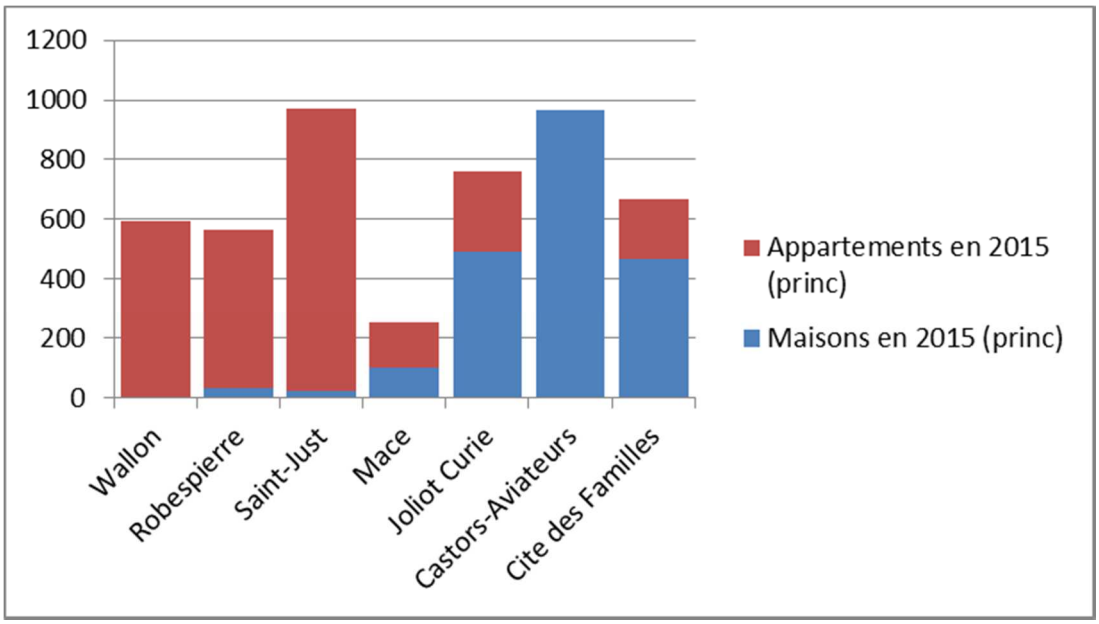

Les orientations urbaines stratégiques du projet de renouvellement urbain sont :

- Conforter l'attractivité de la polarité de quartier pour soutenir la mixité professionnelle et sociale
- Concevoir le pôle administratif de quartier comme espace de mixité et de lien social

- Désenclaver l'espace public au service de la mobilité des habitants et du « vivre ensemble »
- Conforter la qualité et la diversification de l'habitat pour favoriser l'attractivité et la mixité

L'emplacement de la médiathèque Elsa-Triolet sera à la jonction du QPV « Château-Blanc » (composé des IRIS Macé, Saint Just, Robespierre, Wallon) et des quartiers pavillonnaires « Castors-Aviateurs » et « Joliot-Curie ». La future médiathèque sera au cœur d'un ensemble de 5000 logements, équitablement répartis entre les espaces urbains que sont les quartiers pavillonnaires et les quartiers de logements collectifs.
Sa position géographique permet de créer les conditions de la mobilité entre les différents quartiers de la ville.

À propos de la population stéphanaise :

Avec 28 750 Stéphanais·es au 1er janvier 2019, Saint-Étienne-du-Rouvray est la troisième ville de l'agglomération rouennaise en termes de population.

Une démographie dynamique : la ville est forte de sa jeunesse avec plus d'un habitant sur quatre âgé de moins de 19 ans (28,2%), mais également riche de l'expérience de sa population : les plus de 65 ans représentent un peu plus d'un habitant sur six (16,1%).

Des familles nombreuses, beaucoup d'enfants dans la population des logements collectifs : cette typologie de population a une influence sur les mobilités au cœur et vers l'extérieur des quartiers.

Concernant la population du Quartier du Château-Blanc où sera construite la future médiathèque :

Population pauvre ou très pauvre : besoin de veiller à l'accessibilité tarifaire des propositions (tarification solidaire des propositions municipales), place importante pour la solidarité (mairie annexe et antenne du CCAS sur le quartier, CMS-PMI du département...).

Faible qualification de la population et fort taux de chômage : risque de reproduction sociale, déterminisme... Il est nécessaire de proposer des parcours visant à l'émancipation, d'où la place de la culture, de l'éducation...

Population étrangère / immigrée importante : le français n'est pas toujours la langue pratiquée dans la famille ou dans les espaces de proximité tels les commerces par exemple. La maîtrise de la langue rendue difficile par les contextes de vie des habitants, nécessite de diversifier les occasions de rencontre avec la langue, ainsi que les espaces d'apprentissage et d'usage du français.

Chapitre 2 : Le réseau de lecture publique stéphanais

Histoire du réseau

En 1972 : La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray décide de créer un service de bibliothèque municipale qui ouvrira pour la première fois en 1973 dans le centre Georges-Déziré, rue de Paris.

En 1974 : Très rapidement, cet équipement s'avère être insuffisant pour desservir toute la population stéphanaise et la ville acquiert un bibliobus qui sillonne les quartiers de la ville et les groupes scolaires.

Cependant, la municipalité a bien conscience qu'il faudra à terme remplacer le bibliobus par la création d'un réseau de bibliothèques permettant d'offrir à la population des collections plus larges, des espaces d'étude et d'animations culturelles.

En 1981, le réseau s'anime d'une nouvelle bibliothèque, implantée dans le quartier de la Houssière : la bibliothèque Louis-Aragon.

En 1982 : La ville décide de doter le quartier du Château-Blanc/Madrillet d'une bibliothèque centrale, tête de réseau. Il s'agit de la bibliothèque Elsa-Triolet, qui s'implantera en lieu et place de la bibliothèque associative Elsa-Triolet, dont la fondatrice, Raymonde Lefebvre lègue à la ville le fonds de livres mais également la collection des bijoux d'Elsa Triolet (don de Louis Aragon).

En 1987 : La bibliothèque municipale Elsa-Triolet est inaugurée créant ainsi un réseau de lecture publique de proximité desservant les principaux quartiers de la ville. Parallèlement à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, le bibliobus est supprimé.
Une convention avec la bibliothèque SNCF, permet au groupe scolaire Paul-Langevin de profiter d'une offre culturelle importante de proximité. Les habitants du quartier peuvent également profiter de la bibliothèque.

En 1996 : la bibliothèque se dote d'un nouveau support avec l'inauguration de la Musithèque, qui forte d'un fonds varié et structuré, permet de passer des cassettes audio aux compact disques.

En 2006 : la ville initie un programme de rénovation du centre culturel Georges-Déziré. La bibliothèque s'installe dans un bâtiment moderne et confortable et se dote du premier espace multimédia de son réseau et d'un nouveau support documentaire : les DVDs.

Bien identifiée, active et installée dans un centre dynamique, la bibliothèque du centre Déziré est un équipement de proximité familiale et proche des écoles. Ce nouvel équipement doté d'un espace multimédia fait entrer les bibliothèques municipales dans la dynamique de mutation du modèle des bibliothèques.
Le réseau des bibliothèques est en grande partie implanté dans ou à proximité immédiate des quartiers « Politique de la ville » ; ce qui ouvre droit à un soutien pour les investissements et rénovations.

En 2012 : les bibliothèques travaillent à la redynamisation du réseau en impulsant des nouveaux projets et services à la population : renforcement de l'action culturelle, développement de l'offre numérique, actions spécifiques en directions de publics ciblés (personnes âgées, petite enfance…). L'intégration d'une nouvelle offre documentaire et culturelle avec le développement de l'activité ludique sur le réseau, se confirme par le rattachement de la ludothèque au réseau des bibliothèques.

En 2014 : le réseau de lecture publique stéphanais se dote d'un nouvel équipement à la bibliothèque Elsa-Triolet avec la création d'une salle multimédia de 8 PC, avec accès internet et Wifi et de tablettes numériques.

En 2018 : la rénovation de la bibliothèque Louis-Aragon a permis de rendre à la population une bibliothèque de proximité dotée de tout le confort moderne et de nouveaux services : tablettes numériques et salle multimédia, espace ludique, espace de détente…

En 2018 : dans le cadre du NPNRU, la ville décide de construire une nouvelle médiathèque Elsa-Triolet, un équipement à dimension municipale devant ouvrir fin 2024.

Évaluation de l'activité des bibliothèques et ludothèque

Parallèlement aux évolutions technologiques de ces dernières décennies, conduisant l'institution à reconsidérer son rapport au public, le réseau des bibliothèques municipales de Saint-Étienne-du-Rouvray, a donné une place privilégiée au public en le plaçant au cœur de son projet même si l'importance donnée aux collections demeure.
Dans ce contexte, la programmation culturelle se dote d'animations variées visant à promouvoir la culture, renforcer la rencontre avec des auteurs et créateurs, à contribuer à la découverte, à l'échange.

Actions et programmation culturelles pour les 0-14 ans

0-3 ans : Les accueils des tout-petits se sont également renforcés ces dernières années avec l'installation régulière d'accueils adaptés aux tout petits venus en famille ("bébés lecteurs"), avec les assistantes maternelles du Relai d'assistantes maternelles (RAM), ou de la Maison de la famille, ou les puéricultrices de la crèche Anne-Frank.

3-10 ans : 1/3 des 3500 enfants scolarisés à Saint-Étienne-du-Rouvray ont été accueillis à la bibliothèque dans le cadre des accueils de classes. Le travail avec les scolaires s'est conforté ces six dernières années avec la signature d'une Convention locale d'éducation artistique et culturelle (CLEAC), devenu depuis convention Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ).
Ce dispositif partenarial, engage pour trois ans les partenaires Éducation nationale, DRAC et Ville et permet la menée de véritables démarches d'éducation artistique et culturelle pour 600 à 800 enfants selon les années et jeunes de 18 mois à 18 ans.

Dans le cadre du Projet de réussite éducative (PRE) tous les samedis après-midi, des ateliers d'art plastique sont organisés pendant la période scolaire. Ils sont animés par une artiste plasticienne. Ils permettent de découvrir des techniques d'illustrations, de découvrir des auteurs-illustrateurs et les fonds de la bibliothèque.

En outre, afin de développer le goût pour la lecture-plaisir, une fois par mois, les bibliothécaires jeunesse animent une séance d'heure du conte. Plusieurs albums jeunesse sont lus et présentés à chaque séance selon une thématique choisie au préalable. Des spectacles à l'intention du jeune public sont également organisés deux fois par an.
Des projections de films documentaires et d'animations sont organisées régulièrement dans le cadre de programmation thématique visant à diversifier les découvertes culturelles.

Pour les adolescents, la création des espaces multimédia a été un élément dynamisant des activités destinées à ce public. La ludothèque propose des activités prisées par les adolescents qui peuvent avec leurs pairs et les animateurs jouer et découvrir des jeux de plateaux. Un accompagnement spécifique pour les jeux vidéo est organisé le samedi matin. L'accueil dans les espaces s'effectue en présence d'un animateur qui accompagne les recherches documentaires mais également cadre les pratiques de jeux en ligne. Des animations spécifiques sont également mises en œuvre afin d'initier les jeunes aux recherches documentaires, réalisation d'exposé, etc…

Publics adultes
Pour accueillir les adultes, la politique d'accueil a été de favoriser la découverte des collections de la bibliothèque avec l'installation d'animations spécifiques répondant à une demande des usagers.
Par exemple :
La mise en avant de titres « coup de cœur »,
Le club des lecteurs (découvertes et échanges autour des livres, CD, DVD...),
L'atelier lecture à voix haute,
Les paniers culture qui mettent une offre personnalisée à disposition des usagers,
Les ateliers de découverte multimédia, sont autant d'occasion de proposer une découverte des fonds mais également d'adapter l'offre aux besoins et souhaits des lecteurs.

Publics empêchés
L'attention des bibliothèques se porte également sur les publics dits empêchés, c'est-à-dire les personnes immobilisées momentanément ou définitivement, ne pouvant plus se déplacer, en leur permettant d'accéder, sous une forme appropriée aux documents.
Ainsi la bibliothèque a mis en œuvre un service de portage à domicile et des dépôts de livres dans les foyers logements. Les collections adaptées, de livres en gros caractères, de livres lus, ont été enrichies.

Des actions hors les murs sont également animées notamment lors des fêtes municipales et pendant l'été.

Les conditions d'accès et d'informations

L'accès et la fréquentation des bibliothèques sont libres et gratuits pour tous les Stéphanais sans distinction aucune. Le réseau permet de desservir l'ensemble du territoire, les collections sont réservables d'un site à l'autre, et les usagers peuvent rendre leurs documents dans la bibliothèque de leur choix.

Un site internet dédié aux bibliothèques et à la ludothèque municipale a été mis en place en avril 2015. Ce nouvel outil offre un accès direct au catalogue, permet d'effectuer des réservations d'ouvrages, de prolonger ses emprunts, et d'accéder aux choix des bibliothécaires, d'écouter une sélection de musique ou de prendre connaissance des prochains rendez-vous publics.
Les informations concernant la bibliothèque sont relayées également sur le site de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, mais également dans le journal municipal et la presse locale.

Depuis 2020, les bibliothèques et la ludothèque communiquent avec les habitants via le réseau social FACEBOOK. La page est régulièrement mise à jour avec des informations concernant les animations à venir, celles déjà réalisées et des mises à jour concernant les horaires d'ouverture.

Statistiques bibliothèques : 2019

Nombre d'emprunteurs actifs = 3475 à l'échelle du réseau soit 12 % de la population (12% moyenne nationale pour des villes de même strate).
Évolution depuis 2012 : + 23%. Une tendance remarquable car l'évolution est négative en France (- 1% en 2014/2015).
62% sont des femmes ; 40 % ont moins de 14 ans.
111000 prêts annuels (125000 prêts moyenne nationale) dont 75000 prêts de livres (90 000 prêts moyenne nationale) dont 47% de prêts de livres jeunesse à Saint-Étienne-du-Rouvray.
L'impact de la crise sanitaire a fait reculer le nombre d'adhérents actifs en 2020 et 2021 : - 28%. Les prêts de documents ont baissé de 24%.

Bilan : forces/faiblesses (hors période de COVID)

Bien que la bibliothèque actuelle s'adresse à tous, et malgré une progression forte ces dernières années des usagers actifs (+ 23 % depuis 2012), force est de constater que le nombre d'emprunteurs actifs reste insuffisant au regard des objectifs et des besoins de la population. Cette dynamique de progression des usagers doit être soutenue et amplifiée, et la future médiathèque Elsa-Triolet est conçue pour répondre à cette ambition.

Les forces	Les faiblesses
• Les Bibliothèques municipales sont des lieux d'accès libre et gratuit à la culture et à différents médias, des lieux de cohésion sociale, des lieux de construction de l'individu. • Elles sont ouvertes à tous les publics. • Elles constituent le premier réseau culturel de proximité. • Elles attirent un public accru grâce à la volonté de créer des services répondant aux attentes des usagers. • Elles sont animées par des équipes professionnelles. • La qualité de l'accueil et l'attention portée aux usagers • Elles disposent de collections documentaires diversifiées. • Elles font l'objet d'un effort de rénovation et de modernisation.	• Le public méconnaît souvent la richesse et la diversité de l'offre des bibliothèques. • Les bibliothèques conservent souvent une image désuète et statique. • La communication des bibliothèques vers l'extérieur demeure insuffisante. • Les bibliothèques consacrent une place insuffisante à la culture scientifique et technique. • Les locaux nécessitent d'être adaptés. • Certains publics échappent largement aux bibliothèques : les jeunes à partir de 14 ans et les séniors à partir de 70 ans. • Les horaires d'ouverture des bibliothèques sont questionnés.

L'équipe des bibliothèques et ludothèque est actuellement constitué de : 19 agents

Une équipe de direction :

1 ETP Un responsable du réseau
1 ETP Un responsable adjoint /chargé du patrimoine
1 ETP administratif

5 divisions
Une division jeunesse
3.5 ETP
Une division adulte
3 ETP
Une division image et son et multimédia
4 ETP
Une division ludothèque
4 ETP
Une division patrimoine et programmation culturelle
1.5 ETP

En conclusion :

Avec la construction d'une nouvelle médiathèque, l'occasion est donnée à la ville de Saint –Etienne-du Rouvray de repenser son offre de lecture publique et de requalifier ses équipements.

Ainsi le bureau municipal du 03 juin 2021 a validé le passage de :

- 3 « petites » bibliothèques + 1 ludothèque

  à

- 2 bibliothèques (dont 1 de 2000m2 à rayonnement communal aux horaires étendus) + 1 ludothèque.

L'ensemble des éléments constitutifs du projet de ville, du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain détermine les nouveaux enjeux et objectifs du réseau des Bibliothèques et Ludothèque qui sont développés dans le PCSES.

Chapitre 3 : Le Projet culturel scientifique éducatif et social

Le PCSES définit les orientations stratégiques du réseau des bibliothèques et de la ludothèque dans ses domaines de compétences. Il prend en compte le Projet de ville, les besoins du territoire, les attentes et nouveaux usages des habitants en matière d'accès à l'information, à la culture, à l'autoformation et au développement du bien être personnel et cela quelle que soit la situation de la personne conformément au Manifeste Unesco pour la bibliothèque publique.

La première affirmation de ce projet est celle de son universalité : tous les publics, tous les savoirs, tous les supports. Ce principe structurant doit se décliner selon les objectifs qui faciliteront la mise en vie des actions et la mobilisation des acteurs du projet.

La proximité du technopôle avec son pôle universitaire et d'écoles d'ingénieurs, permet d'envisager de thématiser la future médiathèque autour des sciences et de favoriser la vulgarisation de ces domaines et d'en suivre les évolutions.
La bibliothèque municipale est dépositaire des bijoux d'Elsa Triolet. Elle conserve et valorise aussi le fonds d'art contemporain de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray. Ces fonds particuliers de par leur nature et leur importance seront déclinés comme éléments structurants du projet du 1% artistique.

Mais parce que la ville ne souhaite pas enfermer les structures du réseau des bibliothèques dans un domaine unique, il a été décidé de donner une double orientation thématique liant les arts et les sciences et techniques.

Enfin dans un contexte où la circulation de l'information se fait de plus en plus par le biais des réseaux sociaux, avec le risque bien connu de fausses informations circulant sans vérification, les bibliothèques s'affirment comme un lieu de rationalité, de décryptage de l'information, de repère dans un monde en mutation.

Pour répondre toujours davantage aux attentes et aux besoins de la population, le réseau des bibliothèques et ludothèque municipales a pour objectif d'affirmer les grands principes souhaités par les élus, principes déclinés selon les axes validés par le conseil municipal du 24 mars 2022 :

- Axe 1 : Accorder la priorité à l'accueil des publics
  Orientation -> Des équipements accessibles pour tous les habitants
  Thème : Amplitude horaire et facilité d'accès + lisibilité

- Axe 2 : Diversifier les publics et affirmer les espaces du réseau comme des lieux de cohésion sociale
  Objectifs -> Des équipements attractifs (venir à) et à la conquête des publics (aller vers)
  Actions : communication, accueil des publics et interventions « hors les murs ».

- Axe 3 : Répondre aux évolutions de la société, aux nouveaux usages et intérêts
  Objectifs -> Des propositions évolutives, en phase avec les progrès de la société

Actions : accès numérique, veille sur les questions sociales, culturelles, scientifiques pour adapter le service.

- Axe 4 : Accompagner les apprentissages et la découverte culturelle
  Objectifs -> Des espaces et des contenus riches et variés
  Actions : des collections, des supports et une programmation diversifiée, accessibles et exigeants à la fois.

Axe 1 : Accorder la priorité à l'accueil des publics

La finalité des bibliothèques est l'accueil du public et la facilité d'accès aux ressources, services et compétences disponibles. La fréquentation des bibliothèques et de la ludothèque est libre et gratuite.

1.1 Adapter les services aux besoins et aux attentes de la population.

Adaptation des horaires aux nouvelles temporalités de la vie, et ce dans le périmètre des capacités financières de la collectivité,
La recommandation du Ministère de la Culture fixe un minimum de 30 heures d'ouverture hebdomadaires pour les villes de 20 000 à 40 000 habitants.

Médiathèque Elsa-Triolet

Proposition : 30 h	Actuellement : 20 h 30
Temps scolaire et petites vacances Mardi 14 h - 18 h 30 Mercredi 10 h 30 – 17 h 30 Jeudi 14 h - 18 h 30 Vendredi 10 h 30 – 17 h 30 Samedi 10 h 30 - 17 h 30 *Fermée 1 semaine à Noël*	Temps scolaire Mardi 15 h – 19 h Mercredi 10 h – 12 h 30 14 h – 17 h 30 Jeudi 15 h – 17 h 30 Vendredi 15 h – 17 h 30 Samedi 10 h – 12 h 30 14 h – 17 h
Été Mardi 14 h – 18 h 30 Mercredi 10 h 30 - 12 h 30 14 h – 17 h 30 Jeudi 14 h – 18 h 30 Vendredi 10 h 30 – 12 h 30 14 h – 17 h 30 Samedi 10 h 30 – 12 h 30 14 h – 17 h 30 *Pas de journée continue en été* *Fermée 1 semaine en août*	Petites vacances et été Mardi 15 h – 19 h Mercredi 10 h – 12 h 30 14 h – 17 h 30 Jeudi fermée Vendredi 15 h – 17 h 30 Samedi 10 h – 12 h 30 14 h – 17 h 30 *Fermée le samedi après-midi l'été*

Bibliothèque de l'espace Georges-Déziré

Proposition : 15 h	Actuellement : 16 h 30
Temps scolaire	Temps scolaire

Mardi 15 h - 18 h 30 Mercredi 10 h 30 – 12 h 30 14 h – 17 h 30 Jeudi 15 h - 18 h 30 Vendredi 15 h – 17 h 30 <u>Petites vacances et été</u> Mardi et jeudi 10 h 30 – 12 h 30 14 h – 17 h *Fermée 1 semaine à noël* *Fermée en août*	Mardi 15 h – 19 h Mercredi 10 h – 12 h 30 14 h – 17 h 30 Jeudi 15 h – 19 h Samedi 10 h – 12 h 30 <u>Petites vacances et été</u> Mardi et jeudi 10 h 30 – 12 h 30 14 h – 17 h *Fermée en août*

Ludothèque

Louis-Aragon	**Célestin-Freinet**
Proposition : à définir mais qui sera au moins équivalente à la situation actuelle soit 21 h	Actuellement : 21 h
Les horaires ne varient pas pendant les vacances	Mardi 15 h – 18 h Mercredi 14 h – 18 h Jeudi 10 h – 12 h 15 h – 18 h Vendredi 15 h – 18 h Samedi 10 h – 12 h 14 h – 18 h *Fermée le samedi en juillet/août*

1.2 Un accueil de qualité

Pour que l'accueil soit réussi, il ne doit être ni intrusif, ni indifférent.
Il s'agit de permettre à la personne entrant de se sentir à l'aise, libre de circuler et/ou d'être accompagné par 1 agent de la bibliothèque.

Actions : pendant les temps d'ouverture au public, des agents seront positionnés dans les espaces publics afin de renseigner et répondre aux demandes des usagers.

Lors de ce premier contact de l'usager avec l'établissement l'usager doit comprendre ce qu'il voit, trouver ce qu'il cherche, savoir où demander de l'aide s'il le souhaite.

Actions : la signalétique est pensée pour être lisible par tous y compris les non francophones et non lecteurs : pas de jargon, privilégier les pictogrammes.

1.3 S'inscrire et emprunter :

Les procédures d'inscription doivent pouvoir être réalisées dans un cadre respectant la confidentialité de l'usager et faciliter le premier contact et clairement différencié des espaces de transactions de prêt et de retour. Un poste sera réservé aux inscriptions à l'accueil de la médiathèque.

Lors de l'inscription, après la remise des guides et chartes, l'accompagnement du public sera renforcé et une visite sera proposée systématiquement. De manière générale, il convient de faire en sorte que le public n'hésite pas à s'adresser à un bibliothécaire, ose le faire et ne craigne pas de « le déranger ».

Actions :

Modalités d'inscription : l'inscription est obligatoire pour pouvoir emprunter des documents. L'inscription est individuelle et renouvelée chaque année à la date anniversaire de l'inscription.
Pour l'inscription des jeunes de moins de 16 ans, la présence des parents est obligatoire.

Tarifs : tarif unique bibliothèque et ludothèque.
Gratuité pour les Stéphanais.
15 € pour les extérieurs à la ville.

Quota de prêt : 20 documents (livres et/ou revues et/ou CD et/ou DVD) et 2 jeux
Sont exclus du prêt : les revues et journaux de la semaine, du mois, du semestre et du jour ; les jeux vidéo.
Les prêts sont pour une période de 3 semaines.
Une prolongation est possible dès lors que les documents ne sont pas réservés. La prolongation peut se faire depuis le site de la bibliothèque, par téléphone, ou en se rendant dans les bibliothèques/ludothèque.

Réservation : L'usager peut demander la réservation de 5 documents maximum sortis ou dans un autre établissement du réseau.

Pour les collectivités :
On considère comme « collectivité » un groupe constitué en association, en entreprise, groupe scolaire ou autre service de la ville en capacité de fournir une attestation de sa responsabilité des emprunts. L'inscription se fait au nom de la structure avec un référent par carte.
Concernant le prêt :
Les collectivités stéphanaises peuvent emprunter gratuitement 30 documents (livres/cd/dvd) + 5 jeux (par carte) pour une durée de trois mois.
Les collectivités non stéphanaises peuvent emprunter dans les mêmes conditions mais à la même tarification que les individuels extérieurs.
La signature d'une convention précisera les conditions de prêts et d'animations.

1.4 Un réseau au plus près des publics :

L'accueil s'effectue en face à face public, mais aussi à distance :

- par téléphone,
- par courrier,
- par messagerie,
- par réseau social.

Actions : En donnant accès à des services à distance avec le site des bibliothèques/ludothèque
- recherche documentaire.
- réservations.

- prolongations des prêts.
- mais aussi à des ressources en ligne type e-book.
- autoformation.

Actions : Des documents pratiques pourront être téléchargés par l'usager :
- guide de l'usager
- listes de nouveautés.
- formulaires pratiques…

Ainsi le site des bibliothèques et ludothèque est un instrument de proximité ouvert 24h/7j.

1.5 Simplifier et faciliter la vie de l'usager

L'usager ne dispose pas toujours du temps nécessaire pour faire son choix, enfin la masse de documents peut perdre l'usager qui ne sait que choisir. Il s'agit aussi de donner de l'autonomie à l'usager et de permettre la confidentialité des transactions.

Actions : une mise à disposition rapide des documents et de leur retour sera développée :
- Mise en avant des nouveautés.
- service d'offre express : type paniers culture. mise en valeur thématique ou d'actualité…
- Automate de prêt et retour.
- Boite de retour : restitution facile et sécurisée des documents lorsque la médiathèque est fermée. Les retours des jeux dans la boite ne seront pas possibles pour des raisons de conservations des collections.

La circulation des documents entre les bibliothèques et la ludothèque (« échanges réseau ») est un service qui sera non seulement maintenu, mais renforcé et encouragé.

Actions : faciliter la circulation des documents pour les usagers
- Les usagers auront la possibilité d'emprunter et de restituer les documents dans l'établissement de leur choix.

La circulation des documents sera prise en charge par les agents des bibliothèques qui assureront la récupération des documents rendus et des réservations sur l'ensemble des établissements du réseau. Le véhicule de service sera stationné dans le garage de la médiathèque.

1.6 Services sur place

Accorder la priorité à l'accueil du public c'est permettre l'accès à des services et des espaces accessibles à tous les habitants.

Actions :
- Accès libre sans inscription aux équipements, aux expositions permanentes dans les espaces de collection, salle d'exposition et musée numérique
- Une proposition pour tous les séjourneurs : lire, jouer, voir, écouter, se former…
- De se détendre dans l'espace presse, de consommer une boisson chaude ou fraiche

- Des services pratiques pour les usagers : accès internet et terminaux numériques à disposition, photocopieurs avec paiement en carte prépayée.

1.7 Établir une stratégie de communication

L'accès du public aux bibliothèques et ludothèque est conditionné par la connaissance qu'il a de leurs services. La communication doit s'adapter à tous les publics.
L'intention est de permettre la « désacralisation » des bibliothèques, de montrer qu'elles ont évolué et en particulier sur le fait qu'elles mettent à disposition une grande diversité de supports, de montrer également que l'accès de la ludothèque n'est pas réservé au seul jeune public mais s'adresse à tous.
La communication doit permettre d'attirer l'attention du public non-fréquentant des structures du réseau, sur leur existence, la gratuité pour les Stéphanais, la diversité des services, des collections, des actions culturelles et de médiation.
Utiliser les méthodes du facile à lire et à comprendre, afin de rendre accessible les informations par toutes les personnes, qu'elles soient en situation d'handicap, d'illettrisme, non francophone, Le FALC est un outil permettant de rendre les informations accessibles à toutes et tous et de lutter contre l'exclusion.

Actions : créer une communication dynamique et attirante et qui s'adresse à tous les habitants

- Utiliser les canaux virtuels de communication incluant notamment les sites de la ville et des bibliothèques, les réseaux sociaux et la messagerie électronique (envois en nombre).
- Afin de donner au réseau son identité visuelle : création d'un logo, d'une « marque » repère permettant de visualiser le site et de l'identifier.
- Ce logo sera repris sur la carte de lecteur, les documents de communication : guide de l'usager, flyers, programmation culturelle etc…
- Mise aux normes FALC (facile à lire et à comprendre) des documents et de la communication

Axe 2 : Diversifier les publics et affirmer les espaces du réseau comme des lieux de cohésion sociale

Un réseau attractif : à la conquête des publics

Pour permettre leur usage par tous, les bibliothèques et la ludothèque doivent projeter dans l'espace urbain l'image de lieux accessibles, modernes, ouverts, beaux, accueillants, chaleureux, installés dans un environnement extérieur dont l'accès est loin de toute connotation savante ou intimidante et ainsi:

2.1 Contribuer au vivre-ensemble ; des lieux pour tous

Les structures du réseau contribuent à la construction de l'individu et du citoyen, au vivre ensemble et donc à la cohésion sociale. La médiathèque favorise la circulation et l'échange des idées. Avec la ludothèque, elle permet également de favoriser les rencontres intergénérationnelles, culturelles… Tout usager du réseau doit se sentir accueilli, reconnu et respecté.

Le règlement intérieur rappelle que les structures du réseau sont des lieux d'équité culturelle, d'égalité et de laïcité et qu'elles sont « ouvertes à tous, sans distinction d'origine, de nationalité, d'âge, de genre, de religion ou de situation sociale ».

Les collections documentaires sont constituées selon des critères professionnels, dans le respect de la pluralité des points de vue dès lors qu'ils sont en accord avec les principes qui fondent l'action des bibliothèques publiques.

Le partage des cultures et des pratiques culturelles doit favoriser les rencontres et mixer les différences.

Le partage des lieux et des collections ouvertes à tous crée un sentiment d'appartenance, de lutte contre les stéréotypes et les fake news

Afin de faire des structures du réseau des lieux pour tous, les espaces seront adaptés à chaque usage et permettront la coexistence de pratiques différentes, de publics différents, sans occasionner de gêne, favorisant la rencontre entre générations et pratiques culturelles différentes mais enrichissantes.

Actions : accueillir tous les publics et contribuer à la construction du citoyen

- Proposer des lieux adaptés aux différents usages et besoins.
- Veiller à l'accessibilité des bâtiments et des collections.
- Proposer des fonds spécifiques et valoriser leur utilisation, devenir des lieux ressources.
- Proposer des rencontres avec des professionnels.
- Proposer une médiation adaptée.
- Constituer des collections dans le respect de la pluralité des points de vue.
- Créer un lieu favorisant un sentiment d'appartenance.
- Mettre en place des actions de sensibilisation à l'exercice démocratique du vote en amont des élections. (Débats, rencontres citoyennes, valorisation des collections sur le thème…)
- Atelier de lutte contre les fake news (infox)

2.2 Agir au sein du projet social de la collectivité

La médiathèque se veut un lieu-ressource permettant d'aider et d'accompagner l'usager dans sa vie quotidienne.
Si la médiathèque n'est pas un équipement relevant du champ du travail social, elle n'en a pas moins un rôle social. Elle participe à l'accompagnement des usagers dans les démarches administratives dématérialisées, participe aux actions de lutte contre l'illettrisme, aide à la formation en offrant des ressources d'auto-formation, en développant des collections par langue et niveau de lecture, favorise l'aide à l'apprentissage du « français langue étrangère » (FLE)… L'accueil de personnes d'origine étrangère, réfugiés ou simples migrants, demande un regard spécifique. En effet l'accès internet fourni par la médiathèque est parfois le seul lien qui relie ces personnes à leur pays d'origine.
La médiathèque s'adresse à un large éventail de publics, qui inclut les personnes éloignées de la culture ; aussi la médiathèque souhaite travailler en partenariat avec les structures sociales (comme le CCAS) et les associations à but social avec qui les liens seront renforcés et vers qui le public pourra être orienté.

Actions : lutter contre l'illettrisme,

- Identifier des partenaires potentiels.
- Créer un fonds « facile à lire et à comprendre » visible et accessible
- Développer des alternatives à la lecture.
- Offrir les « lieux et les services » aux associations qui luttent contre l'illettrisme (ateliers).

Actions : aider à l'autoformation,

- Mise en place d'un portail de ressources numériques accessibles à distance ou sur place pour s'initier ou approfondir ses connaissances.
- Ressources documentaires livres et numériques de type Français Langue étrangère (FLE)
- Proposer un accès gratuit à des services de cours en ligne de type « Tout apprendre ».

- Développer des ressources en langues étrangères : livres et ressources numériques pour une lecture loisirs et plaisir.

2.3 : Atteindre les publics non-fréquentant : publics empêchés et éloignés

Pour atteindre les personnes ne fréquentant pas les structures du réseau, le développement d'actions adaptées et une communication ciblée doivent être menés.

Par ailleurs, le développement depuis plusieurs années des actions à l'intention des personnes empêchées momentanément ou définitivement de pouvoir se déplacer vers les structures, a permis de créer une synergie dynamique de maintien du lien avec la lecture et les autres médias.
Dans les maisons de retraites, les foyers-logement mais également au domicile des personnes, les dépôts de documents se sont diversifiés allant du livre, aux livres-lus en passant par le prêt de CD ou des magazines, des jeux.

Pour le public dit « éloigné », qui ne fréquente pas les structures du réseau pour des raisons socioculturelles, soit parce qu'il ne connait pas les lieux et leurs ressources, soit parce qu'il s'y considère comme illégitime, les structures seront présentes au sein d'événements dans la ville qui leur permettent d'être identifiées sur les lieux où se trouve le public, de toucher un public qui ne fréquente pas forcément les lieux culturels.
Les actions hors les murs seront poursuivies dans la mesure du possible et de l'intérêt en termes de captation du public ou de diffusion culturelle.
La présence du livre dans des lieux où le public est présent, (salles d'attente, foyer Adoma, AFPA, parcs et jardins…) pourra être développée sur le territoire.

Actions : accessibilité ; communication, présence hors les murs
- L'accessibilité des lieux aux personnes souffrant de handicap est inscrite dans le cadre réglementaire de construction des ERP : accessibilité aux bâtiments, accessibilité aux espaces intérieurs, aux collections adaptées.
- Créer un fonds « facile à lire et à comprendre » visible et accessible et développer des alternatives à la lecture.
- Développer des actions communes sur des thématiques via des débats et/ou projections (type animation « DYS »).
- Développer le portage dans les résidences de personnes âgées de tous types de documents : livres, CD, DVD, Jeux…
- Accompagner et guider les usagers vers des propositions adaptées.
- Créer un guide de l'usager « multilingue ».
- Développer et valoriser les fonds spécifiques (livres lus, grands caractères. apprentissage du français, livres en braille…).
- Développer les collections de livres en langues étrangères
- Signalétique efficace (pictogramme).
- Matériel adapté (stylo lecteur, pupitre, loupe…).

2.4 Aider la population dans sa vie quotidienne :

Un des principes immuables des bibliothèques est son caractère universel et accessible à tous. L'accessibilité ne doit cependant pas s'arrêter à une porte ouverte. La bibliothèque doit aussi bien apporter des réponses sur une demande culturelle que sur des interrogations administratives. Elle doit accompagner l'usager dans son évolution et parfois dans ses interrogations. Conquérir les publics, c'est s'en approcher physiquement et humainement.

Actions :
- Mise en place de permanence administrative / juridique au sein de la médiathèque.

- Présence d'un écrivain public, de partenaires extérieurs habilités à le faire.
- Mise en place d'un espace de ressources numériques accessible en ligne et de chez soi qui englobe la formation et l'apprentissage (code de la route, Langues, informatiques…).
- Distanciation avec la Dewey afin d'organiser le fonds par grandes thématiques liées au quotidien de chacun (ex : emploi et formation / démarches administratives/sortir dans les environs).
- Développer une offre documentaire variée (guides/revues) qui s'accompagne de brochures locales afin d'apporter des informations concrètes et de proximité.
- Connaissance des acteurs de la ville susceptibles d'apporter des réponses concrètes. Permanence de services dans la médiathèque.

Axe 3 : Répondre aux évolutions de la société, aux nouveaux usages et intérêts

Un réseau évolutif en phase avec les évolutions de la société

Immergées dans la société, les structures du réseau se doivent de rester en phase avec les évolutions des pratiques culturelles, qu'elles doivent suivre et pourquoi pas devancer. Le numérique en particulier est source de modifications rapides et importantes des pratiques.

3.1 Contribuer au développement des pratiques numériques

La médiathèque contribue au développement des pratiques numériques : par les collections et les services qu'elle propose, les outils et matériels mis à disposition, les actions de formation du public qu'elle organise.
Les bibliothèques contribuent à réduire la fracture numérique en participant à la démocratisation de l'accès à internet, en développant la médiation numérique sous forme d'ateliers multimédia et en accompagnant les publics (dont les publics éloignés) vers l'autonomie numérique dans un monde où les risques d'exclusion augmentent.
Mais les structures du réseau doivent également répondre aux attentes des usagers de la génération qui a grandi avec le numérique, en lui proposant les services attendus : réservations en ligne, prolongation des prêts, automatisation des prêts, inclusion des ressources numériques, développement des réseaux sociaux, jeux en ligne, jeux vidéo …
Les structures du réseau participent à la démocratisation de l'accès à internet en développant la médiation numérique notamment avec des actions de formation et d'accompagnement qui sont développées et organisées avec des services partenaires ou des associations.

Actions : réduire la fracture numérique, répondre aux attentes de la génération Y
- Mise à disposition d'outils et matériel.
- Ateliers numériques.
- Accompagnement du public.
- Réservations en ligne à travers notre site internet.
- Prolongations des prêts.
- Automatisation des prêts (notamment grâce à la RFID).
- Inclusion des ressources numériques.
- Développement des réseaux sociaux.
- Développer des ateliers (Réalité virtuelle. FABLAB…).
- Formations et accompagnement des publics en difficultés avec le numérique
- Mise en place d'un service d'écrivain public

3.2 Promouvoir la culture scientifique et technique

La promotion des sciences et des arts est un élément central d'orientation décidée par les élus.
La proximité du campus d'enseignement supérieur à dominante scientifique et technique justifie cette orientation.
L'immersion de la médiathèque dans la société et son attention portée à la diversité des publics et de leurs attentes, font d'elle un vecteur de vulgarisation scientifique et technique et répond aux attentes du public et à l'intérêt porté aux questions d'ordre scientifique et technique. Il s'agit de faire découvrir et aimer les sciences en mettant en valeur des collections scientifiques qui répondent aux questions de chacun, quel que soit son âge ou sa formation.

Le positionnement de la médiathèque comme un lieu de ressources pour la diffusion de la culture scientifique et technique sera donc étendu. Afin de développer l'information et la réflexion sur les avancées scientifiques et de permettre la compréhension du monde actuel et de demain, le développement des collections scientifiques se fera au-delà des 7% observés dans les fonds des bibliothèques, avec une prédominance voulue d'ouvrages de vulgarisation.

La médiation scientifique et technique doit pouvoir se faire également au travers d'animations à caractères scientifiques, que cela soit des conférences, des rencontres, ou des ateliers ou la participation de la médiathèque aux évènements nationaux comme la Fête de la science.
Par ailleurs le dialogue entre chercheurs, étudiants et les usagers de la médiathèque doit être favorisé afin que le progrès scientifique profite également au progrès social.

La médiathèque souhaite pouvoir développer des partenariats avec les structures universitaires du technopole du Madrillet, les associations pouvant animer un Fablab permettant la vulgarisation et la manipulation des nouveaux outils électroniques.

Actions : Développer des collections scientifiques pour tous, promouvoir des actions de découvertes et d'expérimentations, développer des partenariats avec des acteurs scientifiques et techniques du territoire

- Acquisition dans les domaines scientifiques au-delà des 7% recommandés.
- Priorité aux ouvrages de vulgarisation scientifique pour une meilleure accessibilité à tous les usagers.
- Facilité l'accès aux ressources numériques de vulgarisation scientifique (vidéo, applications…).
- Participer à des événements nationaux ponctuels type Fête de la science avec des ateliers et des animations à destination de tous les publics.
- Rencontre avec les chercheurs qui présentent leur travail sous forme de conférence et/ou d'atelier d'expérimentation.
- Accueillir des associations capables d'animer des Fab Lab.
- Développer des partenariats pérennes avec des associations et des structures universitaires du Technopôle.
- Animation autour des derniers progrès scientifiques.

3.3 Concevoir des services et des espaces évolutifs

Les espaces doivent pouvoir être modulables, le mobilier déplacé… La conception d'un bâtiment doit prendre en compte la rapidité des évolutions et permettre sans coût important de répondre sans tarder aux attentes. La médiathèque est une sorte de « laboratoire », qui permet de recueillir et de lancer de nouvelles idées, d'expérimenter.
La médiathèque se place dans une posture facilitatrice à l'égard des pratiques et des demandes de la population.

Elle cherche à s'adapter, quitte à tenir compte d'usages non prévus. Des espaces dotés de règles différentes et destinés à des usages diversifiés, pourront être délimités, dans la mesure du possible. Il s'agira de s'adapter aux nouveaux usages de fréquentation de cet espace culturel, social, de vie.

Actions : concevoir la médiathèque avec des espaces modulables en fonction des évolutions de la société et des attentes des usagers.
- Concevoir des espaces modulables, des décloisonnements possibles ou au contraire des cloisonnements.
- Permettre au bâtiment de répondre aux évolutions souvent rapides des besoins de la société.
- Aménager des espaces où la gestion du bruit est très différente :
  - ☐ zone bleue silencieuse (salle d'étude, salle multimédia, salon de lecture…).
  - ☐ zone blanche où le bruit est davantage toléré mais sans excès (espace petite enfance, espace de travail en salle, espace de pause et de détente et salle presse…).
  - ☐ zone rouge où le bruit est toléré, (salle atelier, salle de jeux plateaux et numérique…)
- Les assises sont importantes dans ces espaces. Elles déterminent une position qui enjoint un type de comportement (assis à une table pour l'étude, assis dans un fauteuil pour lire …)

3.4 Un réseau collaboratif

La participation des usagers à la vie du réseau, à la production de contenus ou d'objets sera favorisée sous forme d'ateliers et de rencontres avec des professionnels ou des amateurs.
Le public n'entretiendra plus un rapport uniquement « passif » à la culture (comme dans le cas des expositions, conférences, projections…), mais pourra devenir lui-même acteur du processus créatif, de découverte etc…
Des usagers, des associations pourront proposer des découvertes de leurs activités le temps d'un atelier ou deux. Le développement d'ateliers animés par des amateurs éclairés doit permettre la découverte d'activité nouvelle et favoriser la rencontre entre habitants
Les structures du réseau deviennent ainsi des lieux de partage de savoir et de savoir-faire, des lieux d'expression, des lieux où les demandes des usagers sont prises en compte.

Actions : Permettre la participation des usagers, ouvrir des ateliers participatifs
- Samediscute.
- Suggestions d'achat.
- Le choix des lecteurs (sous forme d'un tableau d'affichage dans la bibliothèque et sur le portail).
- Des ateliers découvertes : un usager vient présenter son hobby, son métier, son association…
- Porter à la connaissance de tous l'existence de pratiques amateurs sur le territoire de la ville.
- Élargir le champ des découvertes possibles en bibliothèque et ludothèque.

Axe 4 : Accompagner les apprentissages et la découverte culturelle

Un réseau riche et varié

La richesse du réseau des bibliothèques et ludothèque résidera dans sa capacité à répondre aux demandes des usagers, à adapter ses collections tout en permettant des découvertes,

et dans la mise en valeur de ses collections par des animations régulières, variées et s'adressant à tous les publics.

4.1 Adapter les collections en permanence

La politique documentaire sera travaillée de façon à pouvoir adapter les collections en permanence afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population, aux évolutions des médias culturels et de la société.
L'offre documentaire sera la plus diversifiée possible, mêlant livres, revues, CD, DVD, collections numériques, englobant aussi bien les jeux vidéo, le livre, la presse papier ou en ligne, les ressources d'auto-formation, que les applications sur tablette numérique ou téléphones.

La place et le rôle du jeu, en complémentarité avec la ludothèque spécialisée, son utilisation sur place et l'animation seront à affirmer pour donner toute la place au jeu dans la médiathèque et poursuivre le déploiement de l'activité initiée depuis 2012.

Les collections seront sans cesse adaptées en fonction des attentes et des caractéristiques des publics. Les collections en langues étrangères seront développées.

Actions : établir une politique documentaire au plus proche des besoins du territoire, diversifier les ressources documentaires.
- Etudier la population à desservir et évaluer ses besoins.
- Etablir un cadre qui définit les pratiques d'acquisitions.
- Gérer les collections, acquérir, éliminer, valoriser, faire de la médiation.
- Multiplier les supports : livre, revue, cd, dvd, vinyle, jeu, ressource numérique.
- Faire évoluer les fonds en fonction des besoins et des attentes
- Mettre en place un plan de développement des collections (outil de pilotage pour développer, conserver, éliminer).

4.2 Des collections accessibles

L'accessibilité, au sens large du terme, des collections sera améliorée de diverses façons. Il importe de mettre en valeur les documents afin de permettre la découverte des collections physiques et numériques et de leur richesse.

Actions : mettre en valeur les collections
- Mettre en valeur les nouvelles acquisitions : présentoirs, tables, animations…
- Mettre en valeur dans les collections physiques les livres numériques par des « fantômes » (fac similé) des premières de couverture des livres numériques
- Rendre plus lisible le classement des documents en rayon pour les usagers, aérer les rayonnages, s'éloigner de la classification DEWEY.
- Développer des pôles d'intérêt par des thématiques proches des recherches des usagers.
- Multiplier les « produits d'appel », documents attractifs pour le grand public.
- Développer le concept de livres « facile à lire et à comprendre ».
- Faire des focus sur des thématiques tous supports confondus.
- Déployer des collections sur le territoire avec des points lecture dans les salles d'attente et des boites à livres…

4.3 Mettre le patrimoine et l'art à la portée de tous

Comme pour les sciences et techniques, les arts prendront une dimension particulière dans l'attention qui leur sera portée dans la médiathèque.

Les fonds patrimoniaux, les bijoux d'Elsa Triolet et le fonds d'art contemporain, qui font la particularité de la médiathèque, seront réaffirmés et mis en valeur. Une exposition permanente des collections sera proposée au cœur de la médiathèque. Renouvelée régulièrement, l'exposition permettra aux habitants de découvrir et de s'approprier ce patrimoine culturel.
Les expositions ont pour objectif de valoriser les collections de la médiathèque mais aussi de promouvoir l'expression des pratiques artistiques dans leur ensemble et de favoriser la rencontre entre l'œuvre, l'artiste et les habitants. Il s'agit de favoriser l'épanouissement des personnes, d'encourager la pratique artistique, de développer la connaissance et l'accès à la culture.
Dans le respect de sa bonne conservation, le patrimoine sera plus accessible et visible.
Ainsi chacun pourra « s'approprier » ce patrimoine commun. Les formes de cette valorisation pourront être in situ ou en ligne.

Le musée numérique issu de la « Micro Folie » est actuellement installé dans le centre socio-culturel Georges-Deziré.
Son déménagement et son installation est prévu dans la salle polyvalente de la Médiathèque Elsa-Triolet. La salle polyvalente sera ouverte à tous lors des ouvertures au public et le musée numérique sera disponible pour tous.
Ainsi les Stéphanais pourront y découvrir librement des œuvres issues des musées nationaux.
La structure technique pourra également servir pour les animations scolaires et périscolaires et mettre en avant également le patrimoine stéphanais.

Actions : valoriser les collections patrimoniales
- Permettre et mettre en œuvre la conservation préventive des œuvres.
- Faciliter l'étude des collections.
- Organiser des actions culturelles de valorisation : expositions, conférences, ateliers, classe patrimoine.
- Développer le partenariat avec l'association Union des Arts Plastiques de Saint-Etienne-du-Rouvray (UAP) (2 expositions par an).
- Développement de l'éducation artistique et culturelle et poursuite du dispositif Contrat territoire enfance jeunesse.

4.4 L'action culturelle : une programmation variée s'adressant à tous.

L'action culturelle est un moyen de maintenir et de développer l'attractivité de la bibliothèque, de renouveler l'intérêt et de diversifier les motifs de fréquentation afin de donner aux usagers l'envie de venir et revenir.

L'action culturelle permet d'une part de fidéliser le public présent et d'autre part, d'organiser des rencontres qui fassent venir un nouveau public. L'action culturelle permet également de promouvoir les collections, de faire découvrir la richesse de la production éditoriale et met en valeur les fonds particuliers de la médiathèque.
La programmation culturelle s'adresse à l'ensemble des habitants, jeunes et adultes, usagers ou non.

Au regard des ambitions éducatives de la ville, il s'agira donc de :
- Diversifier les offres de loisirs extrascolaires pour mieux répondre aux besoins des publics : permettre la rencontre avec une offre culturelle diversifiées et évolutive selon les âges et les besoins : du livre à la tablette, de l'album au web, de l'espace enfance à la salle d'étude…
- Miser sur « l'éducation aux médias » : des collections diverses et un accompagnement de professionnels. Atelier de découvertes des arts plastiques, du numérique, développement de la culture de la reconnaissance des sources d'information, lutte contre les fake news etc …

• Soutenir la diffusion culturelle et le spectacle vivant : les différentes structures du réseau participeront à l'animation du territoire par la programmation ou l'accueil d'initiatives culturelles qui visent à démocratiser les rencontres avec les arts, les créateurs, et avec les différents publics, multipliant ainsi les possibilités d'élargir les publics et les formes d'implication.

- **Offre culturelle de loisirs et d'éducative : du bébé à l'adolescent**

L'âge préscolaire, les tout-petits (0-3 ans) : l'éveil à la culture, à la diversité
- Éveil aux histoires : lectures pour les tout-petits : Bébés lecteurs : 1 fois par mois
- Spectacles : programmation adaptée : 1 spectacle par an

L'âge de la scolarisation maternelle (3-6 ans) : éveil à la socialisation
- Jeux
- Heures du conte : 10 fois par an
- Spectacle (1 par an)

L'âge des apprentissages (5-11 ans) : éveil à l'enrichissement et à la découverte culturelle
- Ateliers créatifs : dans le cadre du PRE un atelier par semaine scolaire
- Spectacle (1 par an)
- Projections 2 fois par an

L'adolescence (12-18 ans) : la construction de soi et autonomie
- Ateliers créatifs et de découverte
- Jeux vidéo : organisation de tournoi 2 fois par an
- Club de lecture

- **Le public adulte**

Les structures du réseau sont des lieux de brassage culturel et social et leur ambition est d'étendre à tous les publics potentiels ces possibilités de rencontres et d'expériences.
La variété de la programmation culturelle doit permettre de toucher un maximum de sensibilités et n'oublier aucun domaine de la connaissance.
La programmation d'un temps fort annuel, du type Festival Evasion donne l'occasion de proposer des actions culturelles valorisant les collections et s'adressant à tous les habitants.

Ainsi les actions culturelles sont variées et multiples à l'intention du public adulte qu'il soit usagers réguliers ou occasionnels, les propositions sont nombreuses pour permettre la rencontre entre les œuvres, les idées, les pratiques et les personnes.
- expositions, 2 par an
- rencontre-débat, 1 par an
- soirée jeux 10 par an
- club de lecteurs, 10 fois par an
- 1atelier de lecture à voix haute
- projection de film 4 par an
- spectacle 2 par an
- initiation multimédia, 2 par trimestre
- partage d'expérience ou de pratiques amateurs, 1 fois par mois

- **Le public non-fréquentant : l'action culturelle « Hors les murs »**

Une programmation culturelle, même la plus variée et originale possible ne permet pas à elle toute seule de diversifier véritablement les publics. Pour cette raison, le recours à la médiation culturelle doit s'accompagner de l'organisation d'actions menées en lien avec des publics non fréquentant en dehors de la programmation proposée au grand public.

L'accès au livre doit pouvoir se faire au plus près de la population, mais nécessite une présence attractive, une bonne visibilité, une identité reconnaissable. Les actions « Hors les murs » sont conditionnées par la capacité du service à maintenir l'ouverture des structures. Les écoles ne sont pas concernées par les actions « Hors les murs ».

Les établissements du réseau sont, en complément, ouverts à l'accueil des propositions culturelles des acteurs du territoire.

Actions : faire connaitre le lieu, démystifier sa fréquentation, faire découvrir la richesse des possibilités.
- Présence » hors les murs lors des temps forts municipaux par exemple :
  - ☐ Aire de fête
  - ☐ Fête au château
  - ☐ Fête de la nature
  - ☐ Journée des associations etc…
- Mettre en place une unité mobile, vitrine des bibliothèques du type Bibliambule, ou ideasBox.

- **Les partenariats :**

Le partenariat avec les écoles primaires de la ville : les accueils de classes en bibliothèque :

Si l'objectif est de placer la lecture au cœur de l'éducation artistique et culturelle, il est indispensable de fixer un cadre déclinant les objectifs de l'action : les accueils de classes à la bibliothèque.
La bibliothèque ne peut pas accueillir toutes les classes de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray. Il est donc nécessaire de déterminer quels seront les cycles et classes visés et pourquoi ?
Par conséquent la rédaction d'une convention liant les écoles et les bibliothèques va permettre d'accorder les possibilités et les intérêts des enfants.

Trois types d'accueils sont envisagés :

- Des accueils en autonomie menés par les enseignants
- Des accueils avec animation menés par les bibliothécaires
- Des accueils dans le volet CTEJ, prévention de l'illettrisme.

Les classes seront accueillies dans l'établissement le plus proche. Si besoin, un transport par car ou bus devra être envisagé. L'organisation des transports sera gérée en collaboration avec le service des affaires scolaires

Action : Travailler à l'écriture du partenariat avec les écoles.
- Écrire la convention pour les écoles qui permet de déterminer quels sont les niveaux et classes qui seront accueillis.
- Écrire le projet de l'année.
- Mettre en œuvre les accueils de classes.
- Évaluer chaque année les actions menées.

N.B : Les créneaux qui seront validés pour l'année scolaire, pourront également être proposés à des groupes constitués autres que les classes des écoles, pour des adultes en

formation par exemple ou toute autre structure ayant conventionné avec la ville pour une visite à la médiathèque.

Le partenariat avec les services de la ville :

Le partenariat est envisagé avec les services de la ville.
La possibilité est donnée pour les services de la ville de programmer des actions culturelles. Un logiciel de réservation sera mis en ligne afin de permettre aux services de conserver une autonomie de programmation. Les créneaux définis comme disponibles seront déterminés par les bibliothèques qui restent prioritaires dans l'utilisation des espaces, notamment de la salle d'exposition.
La programmation culturelle sera d'autant plus attractive et pertinente qu'elle sera pensée et travaillée en amont par les services utilisateurs. L'unité de programmation est souhaitable notamment en ce qui concerne le choix d'une thématique commune, d'une récurrence qui donne RDV aux usagers et de respecter les rythmes de programmation de chaque service.

Action : Programmer avec les services de la ville
☐ Rive gauche : Janvier : spectacle de Danse (C'est déjà de la danse) ; + des propositions complémentaires dans l'année en fonction des projets CTEJ. Le Rive Gauche demande de pouvoir utiliser l'ensemble des espaces de la médiathèque et pas seulement la salle d'exposition.
☐ Centre socio culturel : novembre « Chant d'elles » ; quinzaine du développement durable en avril; Veines Urbaines en fonction du souhait du CSC.
☐ CRC : spectacle décembre et auditions en février/mars/ avril.
☐ Ludothèque : Fête du jeu…
☐ DADDS : en activité hébergée : 8 mars : journée internationale de la femme ; en novembre : semaine de l'égalité homme/femme, Mise à disposition des espaces multimédia; salle atelier, salle expo pour des actions, des ateliers organisés par les services de la ville (MIEF; CSC; CRC…),
☐ Maison de la famille ; Petite enfance

Le partenariat avec les associations

Les associations pourront réserver des salles de la médiathèque : salle multimédia, salle d'exposition, salle d'atelier.
Pour que les associations puissent réserver il leur faudra respecter les orientations du PCSES.
Des périodes seront éventuellement définies pour les associations. Comme pour les services de la ville, la programmation des bibliothèques sera prioritaire.
Le logiciel que la ville va mettre en place pourrait être utilisé à ce titre.
Sont déjà identifiés comme partenaires potentiels : le Festival du Livre de jeunesse de Rouen, l'association Lire à voix haute en Normandie, ATD quart monde…

Action : Programmer avec les associations
- Développer un logiciel de réservation.
- Déterminer les créneaux disponibles.
- Déterminer les actions culturelles et leur réalisation dans une optique d'échange et de valorisation des actions partagées.
- Mettre en place une convention définissant les modalités de prêt : tarif ; projet respectant le PCSES…

Les moyens

Les moyens humains

« Loi du 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
article L. 310-7.- les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article l. 310-1 A ».
Afin de mettre en œuvre le projet, les moyens humains s'adaptent et se forment.
De 19 ETP actuellement, l'effectif est porté à 20 ETP avec un périmètre des fonctions et des compétences élargi. - La dimension RH Éducation Artistique et culturelle est particulièrement renforcée.
- La politique documentaire dans tous ses aspects est confirmée car les orientations arts/ sciences et techniques la mise à disposition des documents, le suivi de l'actualité littéraire, sont fortement attendues par les usagers.
- L'accueil du public, de tous les publics, posé comme principe essentiel du projet est central et transversal à toutes les divisions.

Titre	Qualificatif	Intitulé du poste	ETP	Définition des missions
Bibliothécaire ou attaché du patrimoine	Cat A	Responsable du département	1 ETP	Définit le rôle et contributions de la bibliothèque en faveur des enjeux sociaux, économiques et culturels de la collectivité. Conduit un projet d'établissement, optimise et contrôle l'emploi des ressources
Bibliothécaire ou attaché du patrimoine	Cat A	Adjoint eu responsable du département en charge du patrimoine, de L'EAC, de la programmation culturelle	1 ETP	Seconde le responsable de département. Organise et coordonne l'action artistique et culturelle. Impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats,
bibliothécaire	Cat B	Assistance hors les murs	1ETP	
Bibliothécaire	Cat B+	Référent jeunesse	1ETP	Organise et coordonne la gestion des fonds et des actions culturelles jeunesse
Bibliothécaire	Cat B+	Référent adulte	1ETP	Organise et coordonne la gestion des fonds et des actions culturelles adulte
Bibliothécaire	Cat B+	Référent image et son	1ETP	Organise et coordonne la gestion des fonds et des actions culturelles musique et cinéma
Bibliothécaire	Cat B +	Référent usagers	1 ETP	Gestion des relations avec les usagers : communication, lien social, formation,
Bibliothécaire	Cat B	assistant	5 ETP	Gestion des fonds et des actions dans leur division de rattachement

animateur	Cat B	Référent ludothèque	1 ETP	Responsable de la ludothèque : gestion du fonds et des actions
animateur	Cat B	Ludothécaire	1ETP	Gestion des fonds et des actions dans leur division de rattachement
Adjoint d'animation	Cat C	Ludothèque	2 ETP	Gestion des fonds et des actions dans leur division de rattachement
Adjoint du patrimoine	Cat C		2.5 ETP	Equipement et mise à disposition des documents ; soutien à la valorisation des documents et aux animateurs dans leur division de rattachement.
Adjoint du patrimoine ou adjoint technique	Cat C	Régisseur salle d'exposition	0.5	Assistance technique à l'installation des expositions, des éléments nécessaires aux actions culturelles
Adjoint administratif	Cat C		1 ETP	Gestion comptable et administrative

Les missions transversales et communes à tous les agents du département :

- L'accueil du public
- Valorisation des collections
- Actions culturelles

Formation :
Les agents de la bibliothèque doivent se former et s'informer des évolutions de leur métier afin de répondre aux attentes de la population. La formation permet d'acquérir les connaissances pratiques nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque, de maintenir une veille professionnelle sur les évolutions sociétales et technique, d'entretenir un réseau professionnel.

Budget Fonctionnement et investissement :

Budget global annuel	**Personnel**	**Dépenses de fonctionnement**	**Dépenses d'investissement**
	850 000€	**200 000€**	**3000 €**